



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2018 – CT/CA-009/2017FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013),

considérant ce qui suit:

(1) Le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet établi par le directeur,

DÉCIDE:

Article premier

L'avant-projet de budget 2018 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2017.

Pour le conseil d'administration

R. Martikonis

Président

Annexe: avant-projet de budget 2018



AVANT-PROJET DE BUDGET 2018

CT/CA-009/2017FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avant-projet de budget 2018 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, en particulier les versements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une contribution de l'Union européenne.
- C. Les dépenses du Centre, ventilées par titre; et
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget 2018 et le programme de travail 2018. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

L'avant-projet de budget 2018 reflète l'avant-projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses, tel qu'il figure dans le projet de document de programmation du Centre pour 2018-2020 (réf. CT/CA-050/2016/01). Il est élaboré conformément au règlement financier du Centre (articles 35 à 37). Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros. L'avant-projet de budget 2018 a été établi sur la base des prix applicables en 2017. Les prix préliminaires pour 2018 figurent dans le tableau ci-dessous. En juillet 2017, le Centre réalisera, comme il est d'usage, une analyse des coûts semestrielle, avant de procéder à la préparation du projet de budget pour 2018.

Prix préliminaires applicables en 2018 :

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	35,10	43,90	
Marques (prix par page)		34,59 EUR pour 444 645 pages		
Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)		EUR 4,00		
Listes de termes (prix par terme)		EUR 4,00		
Révision de listes de termes (prix par terme)		EUR 2,50		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)		900 EUR		
Sous-titrage (prix par minute)		41,00 EUR		

Suppléments

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Confidentiel (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents web (supplément par document téléchargé)	10,00

B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2018 s'élèvent à 47,7 millions d'EUR, dont 43,4 millions d'EUR concernent les titres 1 à 4. Les recettes sont réparties comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	41 896 900
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	778 000
4. Autres recettes	729 550
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 295 050

À l'instar des années précédentes, les recettes estimées du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que ces recettes sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs.

Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2018 au titre 1 s'élèvent à 41,9 millions d'EUR contre 42,8 millions d'EUR dans le budget 2017 (-2,2%). Elles sont inférieures de 1,9 million d'EUR aux recettes provenant des clients en 2016 (titres 1 et 3, excepté postes 3001 et 3002). Trois clients ont réduit leurs prévisions de plus de 200 000 EUR par rapport à 2017. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) les a diminués de 29,8 % (-882 300 EUR), l'Agence européenne des médicaments (EMA) de 13,6 % (-495 000 EUR), et l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) de 62,6 % (-460 000 EUR). En outre, les prévisions de l'ECHA sont inférieures de 41,8 % aux résultats de 2016.

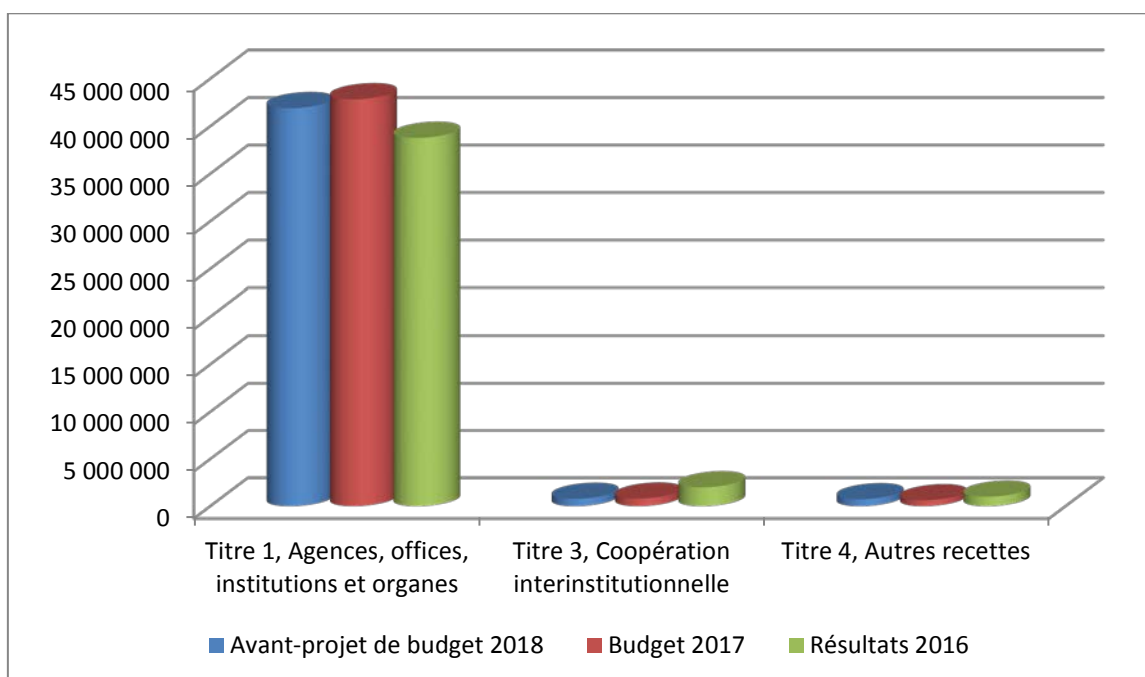
Seuls deux clients, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et la Commission, ont prévu une augmentation de plus de 200 000 EUR chacun, en comparaison avec 2017. L'EUIPO a prévu une augmentation de 179 200 EUR pour les marques (poste 1006) et de 258 600 EUR pour d'autres services (poste 1005). L'augmentation totale pour l'EUIPO par rapport à 2017 est de 2,0 %. Les prévisions de l'EUIPO pour 2018 sont de 3,4 % supérieures (742 700 EUR) aux recettes totales reçues de l'Office en 2016. En ce qui concerne la Commission, l'augmentation est de 504 000 EUR, principalement due aux prévisions émanant de sa DG Justice et consommateurs (DG JUST).

Le Centre a signé des accords avec trois nouveaux clients en 2016, à savoir le Secrétariat général des Écoles européennes (EURSC), l'Entreprise commune Bio-industries (EC Bio-industries) et l'Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R). Le poste budgétaire 1055 pour l'EURSC a été créé dans le budget 2017, tandis que le poste budgétaire 1056 pour l'EC Bio-industries et le poste budgétaire 1057 pour l'EC S2R ont été créés dans le titre 1 de l'avant-projet de budget 2018.

1056	Entreprise commune Bio-industries	p.m.
1057	Entreprise commune Shift2Rail	p.m.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre percevra en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Quant aux dépenses engendrées par IATE, celles-ci figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre* et par année: 2016-2018 (titres1, 3 et 4)



*À partir de 2017, toutes les recettes provenant des clients du Centre seront inscrites au titre 1. En 2016, les recettes provenant des institutions de l'UE étaient inscrites au titre 3.

Outre les recettes provenant de ses clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, comprenant principalement les intérêts bancaires, les recettes tirées de la sous-location d'une partie de ses bureaux à la Commission [Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea»)], les recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi qu'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location du Centre. Le montant prévisionnel de ces recettes pour 2018 s'élève à 729 550 EUR.

Dans l'avant-projet de budget 2018, le Centre a injecté dans les recettes les ressources provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 360 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «réserve pour les investissements exceptionnels». Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme eCdT en 2018, inscrites au chapitre 32 «Dépenses». Alors que la phase principale de développement du programme prendra fin en 2017, le Centre continuera d'optimiser eCdT en 2018. Le financement se fera par le biais de la «réserve pour les investissements exceptionnels»

Par ailleurs, le Centre a injecté dans les recettes une partie du montant de la «réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011, à savoir 3,9 millions d'EUR.

La section E («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses - détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

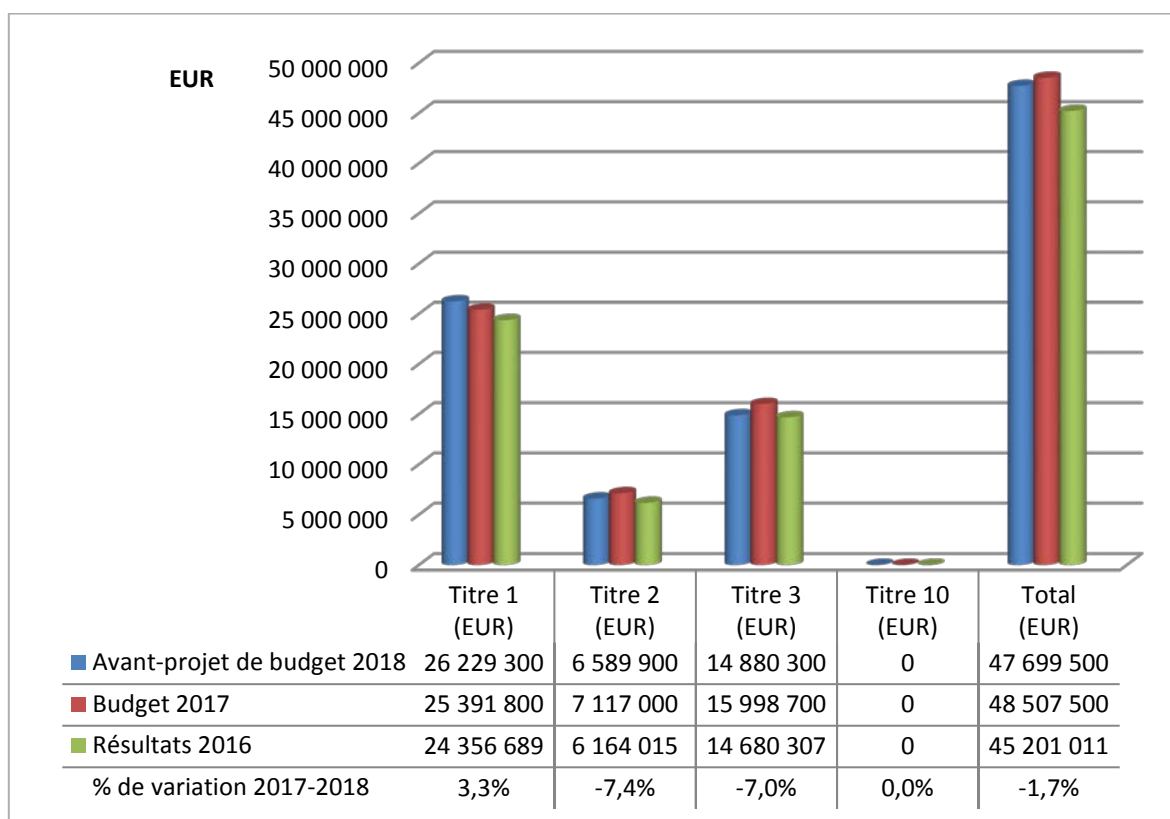
C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2018 s'élèvent à 47,7 millions d'EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2018 a été réduit de 1,7 % par rapport au budget 2017, bien qu'il soit supérieur de 5,5 % aux dépenses de 2016. Cette augmentation de 2016 à 2018 est due aux ajustements salariaux en 2017 et 2018, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également sujettes à des indexations susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées dans les années à venir. En outre, le budget destiné à l'externalisation des services de traduction en 2018 est plus élevé qu'en 2016, ce qui est principalement dû aux prévisions en hausse de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne (DJ JUST) pour 2018.

Pour contrebalancer cette augmentation et afin de répondre à la diminution des recettes prévisionnelles, le Centre a pris plusieurs mesures pour réduire les dépenses budgétaires. La principale action a été de réduire de manière significative la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum entre les principaux postes budgétaires. Des indexations salariales plus élevées, des augmentations de prix pour les services de la Commission ou des coûts plus élevés que prévu pour l'externalisation des traductions pourraient dès lors nécessiter une redéfinition des priorités dans le budget du Centre.

La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2017 et les résultats de 2016.

Figure 2. Dépenses ventilées par titre et par année: 2016-2018 (titres 1, 2, 3 et 10)



*Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 est indiqué pour mémoire (p.m.) en 2017 et 2018, et est affiché en tant que «0».

Titre 1, PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2018 atteint 26,2 millions d'EUR, il est donc supérieur de 3,3 % à celui de 2017, soit une hausse de 0,8 million d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuels ajustements salariaux annuels, estimés à 1,8 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 195 postes, tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire pour 2017. Le budget prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail. Ce qui précède entraîne une augmentation de 5,7 % (1 044 600 EUR) à l'article 110 «Personnel en activité».

Tandis que le tableau des effectifs demeure inchangé, les prévisions à la hausse de la DG JUST ne justifient pas de garder la plupart des membres du personnel contractuel engagés pour réaliser les traductions pour la plateforme de règlement en ligne des litiges (ODR) une fois que leurs contrats de deux ans auront expiré. C'est pourquoi seuls trois postes contractuels seront maintenus afin de répondre aux prévisions accrues de la DG JUST pour 2018. Par conséquent, le budget pour le personnel contractuel (poste 1115) a été réduit de 16,5 % en 2018 par rapport à 2017.

Les marges budgétaires ont été calculées de façon plus précise que précédemment, afin de compenser les ajustements salariaux. Ainsi, les budgets pour les missions (chapitre 13) et la formation professionnelle (poste 1120) ont été réduits de 21,1 % et de 11,9 % respectivement. Le Centre a également prévu une baisse de 12,5 % en ce qui concerne le personnel intérimaire (poste 1175), ce qui correspond à un total de 268 400 EUR. D'autres postes au sein du titre 1 ont dû être augmentés, bien que de montants plus faibles.

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 6,6 millions d'EUR en 2018. Les mesures choisies pour réduire les dépenses budgétaires signifient que le budget pour le titre a été réduit de 7,4 % par rapport au budget 2017. Les principales mesures ont été prises dans des domaines de dépenses liées aux immeubles et à l'informatique (chapitres 20 et 21). Cela signifie que la marge pour augmenter le prix des biens et des services est très limitée. En outre, une redéfinition des priorités et des réductions de dépenses ont également été inévitables. Le Centre n'a toutefois pas imposé de réduction générale au niveau de tous les postes, étant donné que certaines augmentations ont été jugées nécessaires.

Il bénéficie d'ailleurs d'une contribution financière du gouvernement luxembourgeois couvrant une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient également de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent celles liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence ferroviaire européenne (AFE) et pour les espaces de bureaux sous-loués à l'Agence Chafea. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE et de l'Agence Chafea sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 14,9 millions d'EUR en 2018 et a diminué de 7,0 % par rapport au budget 2017. L'augmentation est de 1,4 % par rapport aux résultats de 2016.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 91,5 % en 2018. Le coût de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les

prix proposés en vertu de futurs contrats cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2018 est de 13,6 millions d'EUR, ce qui correspond aux volumes prévus. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande des clients du Centre.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de l'outil IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont pris en charge par des accords de financement conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité de coordination du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

Le troisième chapitre du titre 3 couvre les dépenses pour le programme eCdT, qui atteignent 360 000 EUR en 2018. Ce montant a été diminué de 39,3% par rapport à 2017 et est uniquement destiné aux services de conseils. De plus, ces dépenses sont compensées par un virement à partir de la «réserve pour les investissements exceptionnels», poste de recettes 5010.

D. ACTIVITÉS

Concernant 2018, le Centre a décidé que ses activités seront classées de façon optimale dans trois domaines: 1) activités opérationnelles de base: services linguistiques; 2) activités de support; et 3) activités de gestion et de contrôle. La quatrième activité qui existait auparavant et concernait les activités externes de promotion et de communication, comprenant les actions orientées vers le client, est désormais intégrée dans le domaine relatif aux activités de gestion et de contrôle.

Les ressources humaines et financières pour 2018 sont allouées à ces trois domaines d'activité, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1 et 2 sont allouées soit directement à une activité, soit indirectement sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Les ressources financières du titre 3 sont directement allouées aux activités correspondantes. Le calcul tient compte de la répartition des différents types de postes, des différents grades et des coûts salariaux. Les détails figurent dans le projet de document de programmation 2018-2020 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base	66,8 %	77,6 %	36 818 052
Activités de support	21,9 %	13,1 %	6 356 986
Activités de gestion et de contrôle	11,3 %	9,3 %	4 524 462
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité	0%	0%	0
Total	100 %	100 %	47 699 500

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de pages et de termes prévus ainsi que les recettes prévues pour 2018 et 2017. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est indiqué dans la section III, «État détaillé des recettes et des dépenses».

	2018	2017	% de changement par rapport à 2018-2017
Nombre total de pages prévues*	763 212	761 028	0,3 %
Nombre total de pages prévues**	187 972	204 742	-8,2 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes***	41 896 900	42 829 600	-2,2 %

* Y compris 444 645 pages de marques de l'UE en 2018 et 436 500 pages en 2017.

** Y compris les listes de termes et les dessins ou modèles communautaires. 16 492 des termes en 2018 sont des dessins ou modèles communautaires, et 150 736 sont d'autres termes provenant de l'EUIPO.

*** Y compris des recettes correspondant aux listes de termes de l'EUIPO (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires): 602 944 EUR en 2018 et 632 204 EUR en 2017.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice budgétaire 2018	Exercice budgétaire 2017	Exercice budgétaire 2016
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES (*)	41 896 900	42 829 600	38 767 080
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE (*)	778 000	804 000	1 999 227
4	AUTRES RECETTES	729 550	622 250	1 001 288
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 295 050	4 251 650	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	47 699 500	48 507 500	41 767 595
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	26 229 300	25 391 800	24 356 689
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 589 900	7 117 000	6 164 015
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	14 880 300	15 998 700	14 680 307
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	47 699 500	48 507 500	45 201 011

* En 2017 et 2018, les recettes du titre 1 incluent les recettes prévisionnelles provenant de tous les clients. En 2016, les recettes provenant des institutions de l'UE ont été inscrites au titre 3.

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	180 000	181 300	286 729	2 195 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	270 000	256 300	210 586	3 212 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	320 000	320 400	294 583	3 903 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 137 000	3 632 000	2 445 841	34 734 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	700 000	700 000	728 119	8 537 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	7 465 400	7 206 800	6 491 378	Documents: 68 484 pages; listes de termes: 150 736 termes; dessins ou modèles communautaires: 16 492 termes; contrôle rédactionnel: 17 180 pages
1006	Marques de l'EUIPO	15 382 200	15 203 000	15 613 490	444 645 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	100 000	90 100	149 109	1 220 pages
1008	Office européen de police (Europol)	43 300	106 400	27 130	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	302 300	352 000	392 559	3 686 pages
100	Article 100	27 900 200	28 048 300	26 639 524	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	92 800	143 500	65 532	1 132 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 250 000	1 234 800	1 466 796	15 244 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	7 380	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	247 400	248 500	196 087	2 821 pages
1016	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)	167 800	167 800	0	2 046 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700	124 700	51 487	1 521 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	176 000	137 000	41 731	2 147 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	900 000	730 000	549 004	10 976 pages
101	Article 101	2 958 700	2 786 300	2 378 017	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	80 000	70 000	11 053	976 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	254 000	308 400	291 883	3 225 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes	315 600	343 600	369 976	4 277 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	791 500	790 500	531 107	9 477 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	13 600	8 309	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	53 200	62 600	28 571	629 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	338 800	336 400	155 056	4 132 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	17 000	17 000	5 412	207 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	10 000	10 000	5 772	122 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 081 600	2 963 900	3 577 266	24 540 pages
102	Article 102	3 955 300	4 916 000	4 984 405	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	177 800	216 400	166 647	2 169 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	46 600	46 600	53 104	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	26 000	71 197	317 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	110 200	100 300	98 712	Documents: 1 399 pages; listes de termes: 440 termes
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	60 700	42 900	44 672	708 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	32 100	31 200	17 102	386 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	p.m.	11 548	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	170 000	169 000	211 043	2 073 pages
1039	Entreprise commune SESAR	28 600	28 600	44 873	349 pages
103	Article 103	652 000	661 000	718 897	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	485 249	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du CEPD seront inscrites au poste 1109.
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	26 000	26 000	4 016	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2(EC PCH 2)	9 200	9 200	2 542	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	418 200	418 200	1 447 395	5 100 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	184 300	198 100	92 933	2 602 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	275 000	735 000	361 899	3 354 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	317 700	310 600	719 062	4 415 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	137 400	137 400	165 134	1 676 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
104	Article 104	1 367 800	1 834 500	3 278 230	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	130 000	87 700	60 994	1 910 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	639 900	731 000	402 560	Documents: 8 695 pages; listes de termes: 304 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	5 900	5 900	1 886	72 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 000 000	1 000 000	302 568	12 195 pages
1055	Secrétariat général des Écoles européennes (EURSC)	p.m.	p.m.	—	
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	—	—	Ce nouveau poste budgétaire est consacré à l'Entreprise commune Bio-industries (EC BI).
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	—	—	Ce nouveau poste budgétaire est consacré à l'Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)
105	Article 105	1 775 800	1 824 600	768 007	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	p.m.	—	À partir de 2017, ce nouveau poste budgétaire sera utilisé pour inscrire les recettes perçues auprès de nouveaux clients, pour lesquels des postes budgétaires individuels doivent encore être créés.
109	Article 109				
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	38 609 800	40 070 700	38 767 080	
1100	Commission européenne	1 949 900	1 445 900	—	Documents: 25 948 pages; listes de termes: 20 000 termes. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.
1101	Parlement européen	p.m.	p.m.	—	
1102	Conseil de l'Union européenne	276 800	263 000	—	4 080 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
1103	Cour des comptes européenne	11 300	10 300	—	110 pages
1104	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	—	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	—	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	—	
1107	Banque centrale européenne	97 800	144 700	—	950 pages.
1108	Médiateur européen	109 800	108 300	—	1 488 pages.
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	841 500	786 700	—	10 262 pages.
110	Article 110	3 287 100	2 758 900	—	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	3 287 100	2 758 900	—	Ce chapitre présente les recettes de services fournis aux institutions. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 896 900	42 829 600	38 767 080	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	869 249	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne seront inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	—	—	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	778 000	804 000	746 257	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	0	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen seront inscrites au poste 1101.
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	67 844	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil seront inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	20 018	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes seront inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	3 960	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions seront inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	6 355	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social seront inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	7 503	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de justice seront inscrites au poste 1106.
300	Coopération interinstitutionnelle	778 000	804 000	1 721 185	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	59 581	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne seront inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	218 461	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur seront inscrites au poste 1108.
301	Article 301			278 041	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	778 000	804 000	1 999 227	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	778 000	804 000	1 999 227	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
4000	Intérêts bancaires	55 000	65 000	61 223	
400	Intérêts bancaires	55 000	65 000	61 223	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	431 300	314 000	696 814	
401	Remboursements divers	431 300	314 000	696 814	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnements et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	243 250	243 250	
40	AUTRES RECETTES	729 550	622 250	1 001 288	
4	AUTRES RECETTES	729 550	622 250	1 001 288	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la "réserve pour les investissements exceptionnels"	360 000	593 000	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la "réserve pour la stabilité des prix"	3 935 050	3 658 650	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 295 050	4 251 650	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 295 050	4 251 650	0	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 295 050	4 251 650	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
Total des recettes		47 699 500	48 507 500	41 767 595	
DÉPENSES					
1100	Traitements de base	15 374 500	14 547 500	14 119 864	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 523 900	1 420 000	1 284 662	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 455 400	2 342 300	2 292 792	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	23 500	22 900	18 899	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	19 377 300	18 332 700	17 716 217	
1113	Stagiaires	41 700	40 600	23 904	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 336 000	1 599 700	1 499 357	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 377 700	1 640 300	1 523 261	
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	214 200	243 100	186 036	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
112	Perfectionnement professionnel du personnel	214 200	243 100	186 036	
1130	Couverture des risques maladie	514 300	486 100	508 887	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	116 500	110 100	74 964	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	122 100	117 500	124 972	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 220 400	3 139 900	3 171 404	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3 973 300	3 853 600	3 880 227	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 700	2 100	198	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	239 100	227 800	230 342	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
1143	Indemnités forfaitaires de fonction				Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	241 800	229 900	230 540	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	268 400	306 700	274 872	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	268 400	306 700	274 872	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	33 000	44 000	31 219	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	14 100	10 100	1 446	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	109 400	95 900	36 843	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	40 000	34 100	11 388	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	115 100	120 800	90 008	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	311 600	304 900	170 904	
1190	Coefficients correcteurs	3 000	3 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	3 000	3 000	0	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	25 767 300	24 914 200	23 982 057	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	69 400	66 800	64 822	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	69 400	66 800	64 822	
1310	Frais de mission liés aux formations	32 400	62 300	50 413	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	32 400	62 300	50 413	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	101 800	129 100	115 235	
1400	Restaurants et cantines	4 000	4 000	4 050	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	4 000	4 000	4 050	
1410	Service médical	61 100	57 600	30 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	61 100	57 600	30 500	
1420	Autres dépenses	221 000	231 000	172 579	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	12 628	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	235 000	245 000	185 207	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	300 100	306 600	219 757	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	56 100	38 400	38 400	
163	Centre de la petite enfance	56 100	38 400	38 400	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 000	0	
16	SERVICES SOCIAUX	57 600	39 400	38 400	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	1 240	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 500	1 240	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 500	1 240	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	26 229 300	25 391 800	24 356 689	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 241 000	2 306 500	2 161 614	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 241 000	2 306 500	2 161 614	
2010	Assurance	12 100	12 100	8 341	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
201	Assurance	12 100	12 100	8 341	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	225 600	254 300	231 371	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	225 600	254 300	231 371	
2030	Nettoyage et entretien	244 600	273 300	289 872	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	244 600	273 300	289 872	
2040	Aménagement des locaux	16 000	16 000	76 980	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	16 000	76 980	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	156 500	203 900	175 269	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	156 500	203 900	175 269	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	2 895 800	3 066 100	2 943 447	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 800 500	1 920 000	1 665 763	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage (cloud).
210	Informatique	1 800 500	1 920 000	1 665 763	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 175 000	1 361 000	1 108 666	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 175 000	1 361 000	1 108 666	
21	INFORMATIQUE	2 975 500	3 281 000	2 774 429	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	3 782	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	3 782	
2210	Premier équipement	15 000	15 000	18 615	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	15 000	15 000	18 615	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 400	17 000	6 874	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	6 500	6 500	5 816	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	15 900	23 500	12 690	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	22 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	57 900	65 500	57 087	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	25 500	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	25 500	24 000	
2320	Frais bancaires	4 000	2 500	1 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 000	2 500	1 600	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	18 600	17 300	10 744	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	3 000	1 971	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	5 000	2 253	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	3 100	342	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
235	Autres dépenses de fonctionnement	27 200	28 400	15 310	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	15 000	13 418	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	15 000	13 418	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	148 400	157 700	149 890	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2393	Publications	10 000	15 000	5 014	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2394	Diffusion	25 000	25 000	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	4 000	2 000	1 296	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	187 400	199 700	158 700	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	277 600	291 100	223 028	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	20 600	25 300	20 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	20 600	25 300	20 500	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	115 000	162 000	61 748	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	115 000	162 000	61 748	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	135 600	187 300	82 248	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
2500	Réunions et convocations en général	10 000	5 000	10 633	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	10 000	5 000	10 633	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	7 046	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	7 046	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	30 000	25 000	17 679	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	15 057	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	15 057	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	6 000	7 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	6 000	7 000	
2650	Interprétation	90 000	100 000	35 640	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	90 000	100 000	35 640	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	117 500	126 000	57 697	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	75 000	8 400	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	75 000	8 400	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	100 000	75 000	8 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 589 900	7 117 000	6 164 015	
3000	Prestations de traduction externe	13 610 000	14 440 000	13 168 851	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques de l'Union européenne, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel linguistique d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	p.m.	p.m.	—	Ce poste budgétaire a été créé dans le budget 2017. Il est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	13 610 000	14 440 000	13 168 851	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	13 610 000	14 440 000	13 168 851	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	910 300	965 700	785 093	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	910 300	965 700	785 093	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	910 300	965 700	785 093	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	4 000	815	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	29 000	14 708	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	360 000	560 000	710 840	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	360 000	593 000	726 363	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	360 000	593 000	726 363	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» au poste de recettes 5010.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2018	Budget 2017	Résultats 2016	Commentaires
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	14 880 300	15 998 700	14 680 307	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 5 524 467 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5015.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2018 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 603 136 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	0	Le résultat 2016 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	p.m.	0	
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0	
	Total des dépenses	47 699 500	48 507 500	45 201 011	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2016		2017		2018	
	Pourvus au 31.12.2016		Autorisés dans le cadre du budget*		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2018	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	0	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	4	5	14	8	16	10
AD 11	11	5	10	4	9	3
AD 10	6	4	5	6	6	6
AD 9	5	7	4	12	4	11
AD 8	10	11	5	19	3	22
AD 7	3	16	4	18	5	19
AD 6	4	24	1	21	1	16
AD 5	0	16	0	0	0	1
TOTAL AD	44	89	44	89	45	89
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	3	0	4	0	5	0
AST 8	3	2	2	1	1	2
AST 7	2	2	3	3	3	3
AST 6	1	2	0	4	1	5
AST 5	1	11	2	18	2	18
AST 4	3	16	2	13	1	12
AST 3	0	11	0	8	0	7
AST 2	0	5	0	1	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	13	49	13	48	13	47
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	1	0	1
TOTAL	57	138	57	138	58	137
TOTAL PERSONNEL	195		195		195	

* Adopté par le conseil d'administration du Centre le 26 octobre 2016, le budget définitif ayant été établi conformément à l'article 33, paragraphe 8, du règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2016	2017	2018
GF IV	16,1	19	13
GF III	3,5	7	6
GF II	10,2	9	9
GF I	0,0	0	0
Total AC	29,8	35,0	28,0